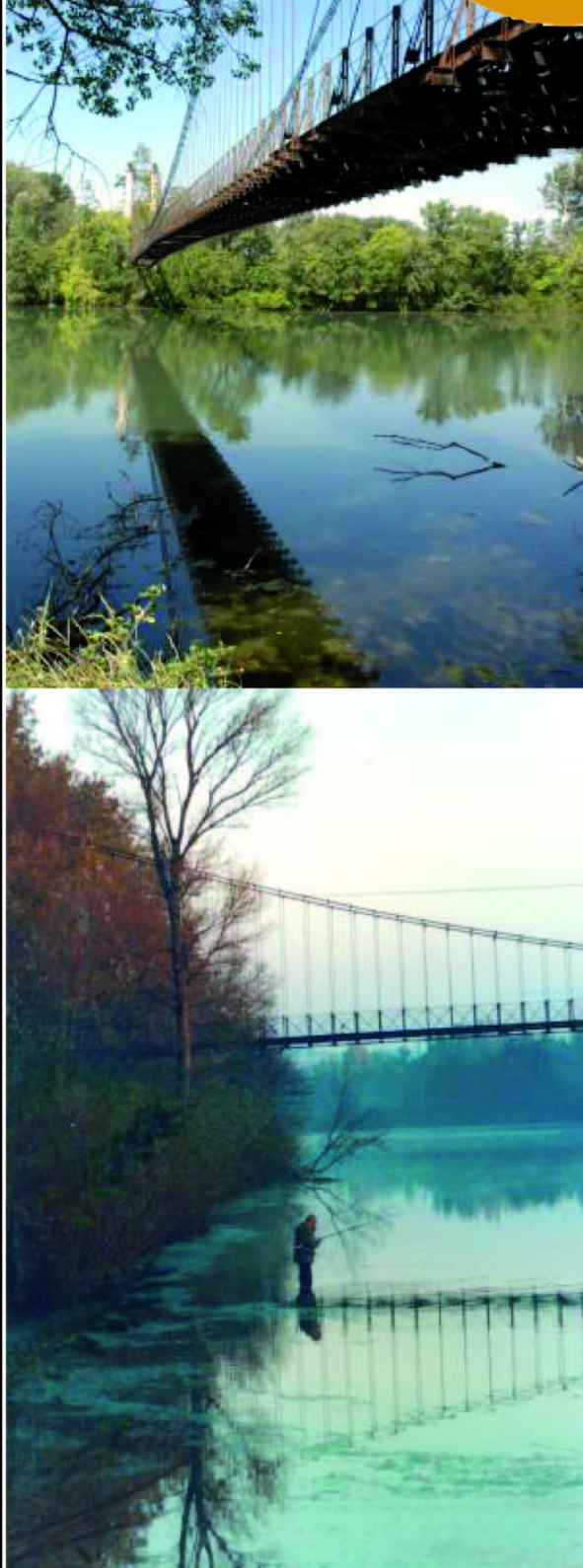




Département du Vaucluse

Commune de
SORGUES

Plan Local d'Urbanisme

Plan des servitudes d'utilité publique

PLU arrêté le 27 mars 2025

Plan Local d'Urbanisme prescrit le 30/06/2008
Plan Local d'Urbanisme arrêté le 12/07/2011
Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24/05/2012
Modification n°1 du PLU approuvée le 28/05/2015
Révision allégée n°1 du PLU approuvée le 28/05/2015
Révision allégée n°2 du PLU approuvée le 27/02/2017



- A3 - Servitude de passage des engins mécaniques d'entretien et de dépôt des produits de curage et faucardement attachés aux canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement
- AC1 - Périmètres de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- AR3 - Services militaires
Servitudes concernant les magasins à poudre de l'armée et de la marine
- AS1 - Servitudes attachées à la protection des eaux potables (et minérales)
- EL2 - Servitudes en zone submersibles P.S.S. (plan de surfaces submersibles)
- EL3 - Servitude de halage et de marche-pied
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomérations
- I3 - Servitudes relatives au transport de gaz naturel
- I4 - Servitude relative au transport d'énergie électrique
- I1 et I1bis - Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-lines d'intérêt général
- Périmètre autour des constructions de pipe-lines d'intérêt général
- Int1 - Servitudes relatives à la protection des cimetières
- PM1 - Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles (PPR)
Rhône
 - Zone rouge grenat : bande de précaution en arrière des digues (Périmètre d'emprise du PPR inondation Rhône)
 - Zone rouge : aléa fort dans les zones urbanisées ou non (Périmètre d'emprise du PPR inondation Rhône)
 - Zone orange : aléa modéré dans les zones non urbanisées (Périmètre d'emprise du PPR inondation Rhône)
 - Zone bleue : aléa modéré dans les zones urbanisées (Périmètre d'emprise du PPR inondation Rhône)Ouvèze
 - Risque fort (Périmètre d'emprise du PPR inondation de l'Ouvèze)
 - Risque moyen (Périmètre d'emprise du PPR inondation de l'Ouvèze)
 - Risque faible (Périmètre d'emprise du PPR inondation de l'Ouvèze)
 - Risque résiduel (Périmètre d'emprise du PPR inondation de l'Ouvèze)PM3 - Plans de prévention des risques technologiques
 - Zone grise G : emprise foncière de l'établissement à l'origine du PPRt
 - Zone verte : autorisation sous conditions V
 - Zone bleu clair : autorisation sous conditions b
 - Zone bleu foncé : autorisation limitée b
 - Zone rouge clair : interdiction r
 - Zone rouge foncé (R)PT2 - Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

